



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil commun de la fonction
publique (CCFP) consacré au bilan
point d'étape de la crise sanitaire liée à
l'épidémie de Covid-19**

Paris, le 25/06/2020

N°1060

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, a présidé ce jeudi 25 juin, le CCFP consacré au bilan d'étape de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Le CCFP, qui a rassemblé les représentants des employeurs publics et des organisations syndicales de la fonction publique, s'est réuni en présentiel, pour la première fois depuis le 16 mars dernier, dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières.

Après avoir remercié « *l'ensemble des agents qui par leur mobilisation ont assuré la continuité de l'activité des services publics durant cette crise sanitaire* », le Secrétaire d'État Olivier DUSSOPT a souligné « *le rôle d'accélérateur qu'a joué cette situation inédite dans la refonte des modalités d'organisation du travail. Le télétravail est devenu la règle pour tous les postes qui le permettaient, et des plans de continuité de l'activité (PCA) ont été mis en place dans chacun des ministères, établissements publics, collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale afin de garantir un service public opérationnel en tous lieux du territoire* ».

S'agissant de la gestion des ressources humaines, le Secrétaire d'Etat a rappelé que « *le dialogue social n'a jamais cessé. Il a été aménagé de manière dématérialisée (en présentiel ou à distance) pour permettre aux instances de dialogue de se réunir de manière régulière. Le service et ses instances de dialogue social ont su faire preuve d'agilité et de réactivité dans cette période inédite* ».

« *La démarche de déconcentration du service public doit se poursuivre* » a indiqué le Secrétaire d'État, puis a souligné la nécessité « *d'améliorer encore la capacité d'adaptation du service public pour lui permettre de faire face aux événements de quelque nature qu'ils soient. Transformer nos habitudes et repenser le dialogue social, pour adapter la décision et la gestion opérationnelle au plus près du terrain, restent des enjeux d'une actualité criante* » a-t-il enfin rajouté.

Le projet d'ordonnance à venir concernant les accords locaux, issu de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, s'inscrit dans cet objectif

Enfin, le Secrétaire d'État a fait état du document « Point d'étape de la loi de transformation de la fonction publique » et indiqué que « *près de 90% des textes d'application de cette loi ont d'ores et déjà été pris* ».

Cabinet d'Olivier Dussopt
01 53 18 45 75
chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)